



Mende, le 4 juillet 2018

## Communiqué de presse

Le 20 juin 2018, la Cour des comptes a publié un rapport intitulé «La DGFIP, 10 ans après la fusion». Ce rapport, dont les conclusions n'étonneront pas celles et ceux qui suivent les travaux des magistrats de la rue Cambon, est une nouvelle fois un réquisitoire à charge. Le rapport est pénétré du dogme de l'austérité budgétaire et distille une nouvelle fois des idées toutes faites totalement en phase avec l'idéologie du « moins d'État » et ce, sans tenir compte de la réalité des missions et des besoins.

### Des préconisations qui découlent du programme action publique 2022, ou les inspirent...

Ces préconisations sont présentées comme devant être lancées par le programme «action publique 2022». En publiant ce rapport, la Cour des comptes entre ainsi dans la stratégie du gouvernement de distiller peu à peu les annonces de ce programme dont les préconisations sont explosives.

### La plupart de ces préconisations auraient des incidences graves sur les services de la DDFiP48 (suppression de 80 emplois sur 160) :

- « Confier la mission topographique à l'IGN », ce qui revient à transférer cette mission historiquement assurée par notre administration et dont l'intérêt fiscal a purement été oublié de la Cour des comptes.

#### Suppression du Pôle Topographique de Gestion Cadastrale de Mende – 3 emplois

- « Abandonner la stratégie multicanal dans la relation aux particuliers » en privilégiant le canal numérique autrement dit, il s'agit d'organiser la disparition des services des finances publiques (donc leur maintien sur quelques résidences essentiellement urbaines).

#### Suppression de l'accueil du public dans tous les Services des Impôts des Particuliers – 5 emplois

- Mettre « sans délai », à l'étude le « remplacement des 354 services de publicité foncière par un service à compétence nationale concentré sur un nombre limité d'implantations », ce qui revient à supprimer l'ensemble des SPF et à créer un nombre réduit d'antennes dont la pérennité n'est nullement garantie.

#### Suppression du SPF de Mende – 10 emplois

« Resserrer les services des impôts » : la Cour déplore le trop grand nombre de services des impôts des entreprises (SIE) en raison des relations dématérialisées entre les entreprises et les SIE...

#### Suppression des SIE extérieurs à Mende – 9 emplois

- Accepter une « présence territoriale mutualisée », autrement dit organiser une présence plus ou moins durable et « nombreuse » d'agents des finances publiques dans les maisons de service public en lieu et place de services propres de la DGFIP...

-« Resserrer le réseau comptable », la Cour estimant qu'il y a trop de trésoreries, notamment 1 600 trésoreries de moins de 10 agents, de fait toutes menacées de disparition. **Et**

- « Concentrer le conseil aux collectivités locales sur le conseil financier » et « abandonner les prestations ne répondant pas à un réel besoin » (sic), autrement dit organiser un repli dont seront victimes un grand nombre de petites et de moyennes communes.

#### Suppression de toutes les trésoreries extérieures à Mende – 29 emplois

« Renforcer l'échelon régional », en créant des directions régionales fortes : on devine ici que les Directions départementales des finances publiques seront affaiblies voire vidées de certaines de leurs missions,

#### Suppression de la moitié des effectifs de l'actuelle DDFiP48 (qu'on ne pourra plus appeler « DDFiP ») – 20 emplois

Lorsque ce rapport a été publié, Solidaires Finances Publiques tenait son congrès à Aix les Bains (Savoie) du 18 au 22 juin 2018, et c'est dans cette ville qu'est née une action militante sous le nom de code d' « opération Marmotte » car, c'est bien connu, lorsque la marmotte voit le danger, elle siffle et avertit ses congénères !

Ainsi, le 3 juillet, des militants se sont rassemblés avec force sifflets, d'abord à Paris, devant la Cour des Comptes de la rue Cambon, puis dans diverses villes de Province (Arras, Lyon, Bordeaux, Nantes,...). A Montpellier, ce sont une quarantaine de militants venus de tous les départements de l'Occitanie qui ont pris d'assaut la Chambre Régionale.

Une délégation dont faisait partie le secrétaire de la section de Lozère a été reçue par le président de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie de Montpellier, Monsieur PEZZIARDI, et le procureur financier, Monsieur LE MERCIER.

Nous leur avons signifié notre colère et notre désapprobation concernant le rapport de la cour des comptes du 20 juin dernier concernant la DGFIP.

Ils ont tout de suite pris du recul avec cet écrit et ont indiqué que ce genre de travaux n'entraîne pas dans leur champ de compétences et qu'ils n'y sont nullement associés.

Nous leur avons remis :

- un tract sur l'Adaptation des Structures du Réseau de la région Occitanie (ci-joint)
- une copie du courrier de notre Secrétaire Général François Xavier FERRUCCI adressé au premier président de la Cour des Comptes (ci-joint).

Ces documents ont été transmis, en notre présence, au secrétariat général de la cour des comptes à Paris

À l'occasion d'un débat informel, le président et le procureur ont indiqué que dans le cadre de leur mission, ils font quotidiennement le constat des difficultés de nos collègues des trésoreries et des collectivités qu'ils gèrent.

Nous leur avons fait observer que si nos missions sont réduites à néant, celles des CRC ne feront pas long feu.

***Après cet échange, un compte rendu a été fait à l'attention des manifestants restés devant le bâtiment et les militants ont rejoint les transports dans une ambiance bon enfant mais avec la ferme détermination de se mobiliser dès les annonces de Gérald Darmanin quant aux préconisations du « Comité Action Publique 2022, qui devraient être faites le 11 juillet dans l'après-midi.***

#### Contact :

Solidaires Finances Publiques  
Désiré ROPERS –06 62 53 59 32  
desire.ropers@gmail.com